



La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2017-2018 – N° 3 – mars 2018 - avril 2018
Gent X – P 801284





Soyez prévoyant...
**et, dès aujourd'hui,
pensez à demain**

Marc, 24 ans, stagiaire au sein d'un cabinet international, gagne 25.000 €

**Quelle somme peut-il épargner avec un contrat PLCI ordinaire :
1.107,08 €* (base : revenu forfaitaire 2018)**

Ce que Marc recevra en fin de contrat, à 67 ans**

Capital de retraite brut	63.092,08 €
Participation bénéficiaire indicative (1%)	16.257,36 €
Total à 67 ans	79.349,44 €

*Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

Simulation au 01.01.2018, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de **1,75% compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.



Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.

8



14-15



18-19



- | | | | | | |
|--------------|--|--------------|--|--------------|--------------------------|
| 5 | Editorial | 12-13 | Rentrée : concours international de plaidoiries surréalistes | 24 | Midis de la formation |
| 6 | Compte-rendu : Brassens et nous | 14-15 | Rentrée : séance solennelle | 25 | CJBBack to School |
| 7 | Compte-rendu : Conférence Berryer | 16-17 | Instantanés | 26-27 | Colloques |
| 8 | Compte-rendu : Grande Conférence Bertrand Périer | 18-19 | Save the date | 28-29 | Rencontre : le Surnatéum |
| 9 | Gastronomie | 20 | Coupes de la Conférence | 30 | Humeur |
| 10-11 | Humanitaire : la CJBB en Haïti | 21 | Soldes | 31 | Calendrier en bref |
| | | 22-23 | Prix | | |

Graphisme, lay-out, coordination et corrections: Wolters Kluwer
 Wolters Kluwer



Logiciel de gestion et de comptabilité pour avocats



Une solution riche en fonctionnalités et un service professionnel !



LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION
DES DONNÉES (RGPD) SERA D'APPLICATION
LE 25 MAI 2018.

VOTRE LOGICIEL EST-IL EN RÉGLE ?



LA SOLUTION

FORLEX bénéficie du cryptage des données et des index sensibles.
Il incorpore de nouvelles fonctionnalités afin de vous aider à respecter le RGPD.

VOTRE GAIN

Avec Forlex, vous bénéficiez d'une **veille technologique** et donc d'un passage vers le RGPD en toute tranquillité.

N'hésitez-pas à nous contacter pour plus d'informations !
www.forlex.be - Téléphone : + 32(0)2 888 76 53 - Email : info@forlex.be



par François Viseur,
Président

Chers confrères,

Chers amis,

Nous étions 1273 ce 19 janvier pour faire la fête, tous ensemble, et nous réjouir de faire partie de notre cher barreau de Bruxelles. Merci à vous tous qui étiez là et qui avez permis que cette soirée soit inoubliable.

Mais au-delà des réjouissances et du plaisir lié au Gala de rentrée, ce 19 janvier a surtout été l'occasion de suivre notre orateur, Maître Sarah Ben Messaoud, dans sa réflexion sur l'avenir de la planète, de l'homme, mais aussi de l'avocat.

Face aux velléités réformatrices de notre ministre de la Justice, les questions qui se posent au sein des ordres sont principalement d'ordre financier : comment augmenter les revenus des avocats, comment élargir le spectre de ses activités, l'intervention de tiers au capital des cabinets, etc.

Par contre, aucun des débats menés actuellement ne porte sur un point essentiel, mais trop souvent négligé, concernant notre métier : est-ce que les réformes envisagées contribuent au bonheur des avocats, qui heureusement n'est pas limité au montant de ses honoraires ?

Cet aspect des réformes n'est jamais abordé mais paraît pourtant fondamental : ouvrir nos cabinets au capital de tiers rendra-t-il les avocats plus heureux ? C'est loin d'être sûr. Leur permettre d'élargir le spectre de leurs activités ? Pourquoi pas, tant que cela ne les oblige pas à livrer une concurrence délétaire avec d'autres professions.

Lors d'une rencontre organisée à l'initiative de l'OBFG et de l'OVb à Bruxelles, en novembre 2017, les jeunes barreaux francophones et néerlandophones s'accordaient sur certaines priorités, très éloignées de celles actuellement mises en avant par l'OBFG : plus de discipline, non pas pour le plaisir de la sanction, mais pour que tous ceux qui, chaque jour, portent haut les valeurs de notre profession ne soient plus frustrés par les quelques confrères irrespectueux de nos règles et qui ne sont que trop rarement et trop difficilement sanctionnés ; le statut des collaborateurs, qui fait cruellement défaut dans des situations où les collaborateurs sont structurellement liés au cabinet ou à l'avocat pour lequel ils travaillent principalement ou exclusivement ; le statut, de manière plus générale, car nous ne sommes pas tous voués à rester indépendants mais qu'il devrait exister des solutions pour que certains confrères qui ne veulent pas maintenir leur cabinet puissent rester au barreau ; la qualité aussi, parce que quand une grande majorité du barreau cherche à rendre un service impeccable à ses clients, aucun mécanisme n'existe pour sanctionner les quelques confrères habitués des fautes professionnelles lourdes, dans le cadre de l'aide juridique ou pas d'ailleurs.

Ces débats sont complexes et remettent en cause certains principes auxquels une partie du barreau est très attachée. Y répondre ne sera pas une mince affaire. Il n'en reste pas moins que ces questions ont aussi leur importance et qu'un débat sur l'avenir de la profession d'avocat ne devrait pas avancer sans qu'elles ne soient abordées. Le barreau de Bruxelles a réalisé une radiographie du barreau, dont les résultats seront publiés prochainement, et qui devrait permettre d'en savoir un peu plus sur ces points.

Espérons que les ordres communautaires et le législateur ne perdent pas de vue cette dimension lorsqu'ils réfléchissent à notre avenir. Nous aurions tort de laisser notre avenir gouverné uniquement par des principes capitalistes : les valeurs de notre profession leur sont bien supérieures !

Pour que, de longues années encore, nous soyons heureux d'être avocats. Pour que, de longues années encore, nous ayons plaisir à faire la fête ensemble !

C'est pour toutes ces raisons que, ce trimestre encore, la Conférence du jeune barreau vous propose quantité d'activités et de formations pour encourager la confraternité au sein du barreau... à commencer, cette année, par les activités sportives qui rentrent en compte dans le classement de la Coupe du jeune barreau ! Lisez les pages qui suivent pour en savoir davantage.

Des nouvelles du secrétariat

Chers confrères, chers amis, chers membres,

En raison d'assez graves problèmes personnels, notre secrétaire, Madame Patricia Thoelen, est absente depuis la fin du mois d'octobre, pour une période encore indéterminée.

Si nous espérons un retour rapide, force nous est aujourd'hui de prendre des mesures provisoires pour gérer cette absence.

Nous vous invitons donc à privilégier l'inscription à nos événements via nos plateformes électroniques (<http://cjbboodoo.com> et <http://cjbbeventbrite.fr>).

Par ailleurs, l'adresse secretariat@cjbbe.be n'est plus relevée aussi régulièrement et la

permanence téléphonique n'est plus assurée régulièrement.

Nous vous invitons à utiliser les adresses suivantes pour toute question relative :

- aux formations : mdf@cjbbe.be
- aux exercices de plaidoiries : exercices@cjbbe.be
- à tout autre sujet : president@cjbbe.be

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Me François Viseur, président, au 0477 88 04 86 et Me Céline Wiard, directeur, au 0474 68 29 96.

Merci pour votre compréhension.
La Conférence du jeune barreau

NOUS ÉTIONS PLUS DE QUATRE, ET POURTANT ...

CONFÉRENCE RÉCITAL

« BRASSENS ET NOUS »



par
Marc Snoeck

Le vestiaire des avocats était comble, le 14 novembre dernier. On venait y assister à une « conférence-récital » – ou à un « récital-conférence », comme il vous plaira – de Maître Didier Leick, avocat au barreau de Paris – l'orateur –, et de Messieurs Arthur Le Forestier et Bruno Guglielmi – les chanteurs. Tandis que le premier proposerait une lecture originale et fine de l'œuvre de Brassens, les seconds interpréteraient quelques-unes de ses chansons. Était-ce les chanteurs qui illustraient le propos de l'orateur ou l'orateur qui illustrait les chansons ? Je ne sais, mais peu importe : le dialogue entre l'un et les autres était parfaitement réglé.

On commencera par saluer les chanteurs, qui firent merveille. D'abord parce qu'en dépit de ce que l'on entend parfois, la musique de Brassens est une musique difficile et délicate (marché doublé en 6/8, c'est-à-dire du jazz) qui ne tolère pas l'approximation. Ensuite parce que chanter sur ce type de rythme oblige à une prosodie syncopée qu'il n'est pas donné à toutes les voix et à tous les pousseurs d'assumer – en particulier lorsqu'il s'agit de chanter les textes très ciselés de Brassens.

Mais il y eut plus, et ce fut bien entendu la conférence de Maître Leick, fin connaisseur autant de l'œuvre que de la vie de Brassens, dont l'objet était les rapports que ce dernier entretenait avec le monde judiciaire et, en particulier, de l'étrange absence des avocats de ses chansons. Car, dans le vaste et pittoresque « bestiaire » de Brassens, a constaté l'orateur, les gens de Justice occupent une place de choix (encore que rarement flatteuse) : depuis le magistrat victime du manque de discernement d'un vigoureux quadrumane jusqu'à Cupidon saisissant sous les traits d'un huissier tout l'attirail des amourettes exténuées, le petit peuple du Palais passe et repasse dans les contes chantés du poète. Mais, parmi toutes ces robes, point d'avocat a relevé l'orateur. Et de se demander pourquoi.

Il faudrait y voir – nous dit Maître Leick – la révélation de quelque secrète sympathie entre le poète anarchiste et le barreau. Il en voulait pour preuve « qu'on n'écrit pas sur ceux que l'on aime ». Je ne pense pas que tel soit le cas, sauf à supposer que Brassens

n'aimait ni les chats ni les bergères (et pas davantage les bergères qui donnent la gougoutte à leur chat) – et l'argument ne m'a dès lors pas convaincu. En revanche, on ne pouvait qu'approuver l'orateur lorsqu'il relevait que Brassens n'a jamais brandi de drapeau, ne s'est jamais lancé dans la défense flamboyante de causes abstraites (ce qui lui a d'ailleurs été reproché – notamment par les imbéciles), mais que chacune de ses chansons d'anecdote, souriante ou triste, est un plaidoyer discret en faveur d'une singularité, éventuellement futile, certes, mais qu'importe qu'elle soit futile, car « il n'y a pas de petite défense parce qu'il n'y a pas de petite injustice ». Ainsi Brassens ne croyait-il pas aux solutions collectives ; il pensait que les solutions ne pouvaient d'abord être qu'individuelles, voire intimes (s'opposant ainsi à Jean Ferrat).

Lorsqu'on croit aux solutions collectives, on fait de la politique ; lorsqu'on croit aux solutions individuelles, on s'inscrit au barreau.

Ou on chante la gloire de « qui freine à mort de peur d'écrabouiller/Le hérisson perdu, le crapaud fourvoyé » et du flic « qui barrait le passage aux autos/Pour laisser traverser les chats de Léautaud ! »¹

C'est là, peut-être, qu'il faut chercher l'intime parenté entre Brassens et le barreau.

En tout cas, l'assistance s'en est laissée convaincre avec une joie légère, et, à la nuit noire, en s'égayant sur l'austère parvis du Palais, l'on vit plus d'un robin jeter ses sabots, ses galoches, et, léger comme un cabri, courir après les sons de cloches².

Je ne connais pas le taux d'occupation des bancs publics pour ce soir-là, mais il me plaît de penser qu'ainsi que Georges Brassens mit la marguerite au drapeau noir³, nous la mettrons, nous, à l'épilogue.

1 Gloire à don Juan.

2 Il suffit de passer le pont.

3 Pierre Onténiente, dit Gibraltar.



CONFÉRENCE BERRYER



par Laurent
Haverbeke

J'ai eu le plaisir d'assister le 8 décembre dernier à la Conférence Berryer, joute oratoire opposant deux kamikazes bruxellois à nos chers confrères parisiens de la Conférence des Avocats du barreau de Paris.

Il s'agissait cette année d'un bon millésime.

Cette manifestation se compose de neuf éléments indispensables que je vous propose de passer en revue.

1. La salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles dont les fresques dénudées ne manquent jamais d'inspirer quelques secrétaires en mal d'arguments.

2. Une invitée d'honneur, Madame Laurette Onkelinx.

Les invités politiques sont souvent excellents dans l'exercice et quand ils ont également été avocat, nous les sentons parfaitement. Il est à préciser que l'éponyme de l'institution (Me Pierre-Antoine Berryer) alliait lui-même les fonctions de politicien et d'avocat.

La position des invités politiques est généralement peu enviable. Ils le savent, ils seront raillés. Et ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de Madame Onkelinx. Mais notre invitée a la peau dure. Elle a encaissé les coups avec un sourire enjôleur.

Chacune de ses interventions fit mouche et fut menée avec éclat.

Elle aura été également sans nul doute charmée par les déclarations fougueuses du douzième secrétaire, Me Gagey (la tentation de l'âge mûr semble faire des émules dans la nouvelle génération française).

C'est donc très probablement notre invitée qui se sera le plus amusée pendant cette soirée.

3. Un quatrième secrétaire en charge de présenter l'invitée et les candidats en début de séance.

On peut dire que Me **Olivier Parleani** avait bûché sa belgitude avant son intervention. Nous avons eu plaisir à écouter ses belles interventions truffées de références bruxelloises qui n'ont pas manqué de conquérir le public.

4. Une première candidate, Me Caroline Debehault qui adressa le thème *La ruée vers l'or [Laure] est-elle inévitable ?*

Nous craignons que Me Debehault n'ait été embrigadée dans l'aventure Berryer sous la pression de son maître de stage, notre cher Président, sans doute bien en mal de trouver des candidats consentants pour cet exercice pour le moins difficile.

C'est donc crispés et plein d'empathie que nous attendions sa prestation gardant en mémoire quelques épisodes malheureux de candidats trop verts et mal informés sur l'exercice.

Toutefois, Me Debehault nous a offert un fort agréable moment avec un discours truffé de pointes d'humour et déclamé avec un bon rythme.

Me Debehault a du talent à revendre.

Je me suis questionné néanmoins sur quelques références étranges concernant des poires à lavement ou une 'Sausage Party'. Je cherche encore...

5. Un second candidat, Me Jérôme Henri, qui n'est pas un novice de l'exercice dès lors que nous avons eu le plaisir de découvrir son talent lors du contre-discours quelques années auparavant alors qu'il officiait comme trésorier de la Conférence. Ce dernier nous a entretenus sur le sujet : *Le retrait est-il une affaire de femme ?*

C'est avec panache qu'il a rossé à souhait notre invitée sous le couvert d'un texte plein de fond et truffé de références.

Un discours si caustiquement belge néanmoins qu'il devait être incompréhensible aux oreilles françaises. Nous nous sommes esclaffés sur ce truculent exposé si bien que nos amis parisiens se sont sentis invités à un *grand dîner de cons* (dixit le douzième secrétaire).

Quand le candidat est bon, les critiques attaquent sous la ceinture ou adressent les murs.

Talent confirmé, cher ami. Il nous a plu de vous entendre.



Mais je vous avoue ne pouvoir être impartial envers Me Henry pour qui j'ai beaucoup de sympathie. Devant mon enthousiasme à sa prestation, Me **Jérémy Boccara** (troisième secrétaire) m'a d'ailleurs pris pour son « papa ». Quel coup de vieux... je ne suis que son quadrisaïeul.

6. Douze secrétaires parisiens rompus à l'exercice Berryer, descendus en territoire belge pour tailler en pièces nos valeureux candidats.

Si les douze pêchent, comme très souvent, par longueur, nous avons eu quelques très belles interventions, mêlant tour à tour contrepèteries, poésie et mots d'humour bien tranchés.

Mais ils n'ont pas tous été inspirés et certaines interventions plus plates n'auraient pas souffert d'être raccourcies.

Pour citer Madame Onkelinx, *du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas. Et ce soir, les douze l'ont franchi.*

Certains ont donc bien sûr été sifflés et brocardés... mais c'est tellement amusant.

7. Une trésorière du jeune barreau, Me Panagiota Baloji à qui revient l'exercice périlleux de meubler la séance pour permettre aux contre-critiques d'affûter leurs lames.

Il s'agit d'une intervention difficile sans sujet ni filet exécutée devant un public fatigué après plus de deux heures de prestations. J'en parle presque en connaissance de cause car j'ai pu l'éviter il y a quelques années (merci encore Pharaon).

Me Baloji s'est toutefois exécutée avec finesse, humour et légèreté.

Je vous assure, Confrère, personne ne s'est endormi. Loin s'en faut.

8. Une contre-critique, pour un final en beauté.

La tant attendue contre-critique était orchestrée par un duo de lutins déchaînés, anciens secrétaires de leur état, Me **Georges Sauveur** et Me **Sanjay Mirabeau**.

Nous avons eu droit à un Georges Sauveur survolté, tantôt impitoyable, tantôt poète acerbe, vociférant, tel un éléphant en musth, sur ses successeurs. Quelle prestation, du grand Sauveur. Vous nous avez électrisé cette salle des audiences solennelles !

Son acolyte, Me Mirabeau n'était certainement pas en reste. Il fut cinglant, voire sanglant. La faconde parisienne dans toute sa splendeur.

Les douze furent taillés en pièces.



Bref, un exercice mené de mains de maîtres. Quel spectacle, merci Messieurs !

Et enfin...

9. Le peuple de Berryer belge

Que serait cet événement sans le peuple de Berryer belge, si fier de sa belgitude. Un public enthousiaste prompt à railler la critique et à siffler les coups bas.

Peuple de Berryer belge, le 8 décembre, tu n'as pas failli même si tu n'étais pas en nombre.

Cette soirée était pour toi. Mais nous t'avons trouvé décimé, telles les troupes impériales après la victoire de la France révolutionnaire à la bataille de Jemappes.

Seul un tiers du parterre était présent. Quel dommage, si peu d'oreilles pour ce beau spectacle.

C'était bien... allez, reviens ! C'est juste pour rire.

GRANDE CONFÉRENCE ME BERTRAND PÉRIER LE GLADIATEUR DE L'ART ORATOIRE AU GRAND CŒUR



par
Antoine Chomé

Ce 14 décembre 2017, nous avons eu l'occasion de faire une rencontre extrêmement plaisante avec notre confrère, Me Bertrand Périer, dans l'atmosphère feutrée de la buvette du Palais de Justice.

Nous y avons croisé un avocat qui a vaincu sa timidité en parvenant à vaincre l'un de ses plus vieux démons, la prise de parole en public.

Au-delà de cet exploit personnel, Me Périer a su mettre son enthousiasme et sa bonne volonté au service des autres.

Il participe à la formation d'étudiants en Seine-Saint-Denis qui participent au programme Eloquentia.

A l'issue de cette formation, un concours est organisé pour déterminer le meilleur orateur de la Seine-Saint-Denis.

Préalablement à notre échange avec Me Périer, nous avons eu l'occasion de visionner le film qui retrace le

parcours d'étudiants qui se sont formés à l'art oratoire grâce à l'intervention de professionnels qui leur apprennent à se libérer de toute appréhension liée à l'expression d'une idée, d'un discours ou d'une opinion en public.

Ce film est passionnant et bouleversant.

On découvre d'abord l'immense talent de ces jeunes, qui n'ont pas toujours eu la chance de disposer des



codes et du courage nécessaires pour oser s'exprimer en public.

Le film permet de démontrer l'évolution exceptionnelle des candidats grâce aux conseils et à la mise en confiance des coaches (metteur en scène, slammeurs, avocats, ...) qui les suivent lors de leur parcours.

Il est ainsi merveilleux d'apprendre que le vainqueur du concours Eloquentia fut choisi par Edouard Baer (membre du jury) pour partici-

per à l'un de ses films peu de temps après qu'il a décroché son prix.

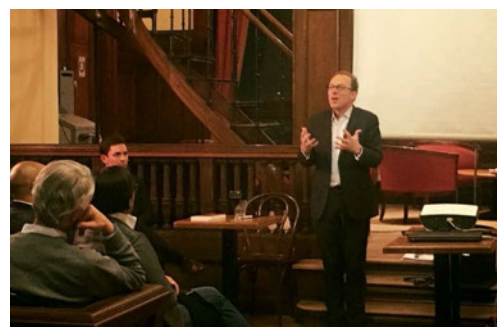
Voir des jeunes issus de quartiers réputés « difficiles » qui ont évolué dans un cadre familial modeste tenir des discours convaincants, précis et rigoureux est certainement l'un des premiers mérites du film.

Ensuite, le reportage nous rappelle que l'avocat peut avoir une implication et un rôle dans la société bien au-delà des prétoires.

écrivant *La parole est un sport de combat*.

Cet ouvrage d'une grande simplicité reprend à la fois des conseils pratiques, des exercices et des expériences personnelles à destination de tous ceux qui souhaitent devenir orateurs et qui oseront donc prendre une place dans un débat.

Pour ceux qui ont manqué l'occasion de rencontrer Me Périer, ces derniers pourront se consoler en li-



L'énergie et l'enthousiasme avec lequel Me Périer prend le temps d'entraîner les jeunes pour qu'ils soient à l'aise en public, pour structurer leur discours, le délivrer avec aisance, convaincre en toutes circonstances, nous rappelle que l'avocat peut aussi exercer une mission citoyenne d'une grande utilité.

Me Périer a eu la volonté de transmettre les clefs qui lui ont permis de vaincre sa timidité et de devenir aujourd'hui un excellent orateur en

sant avec beaucoup de plaisir son livre et en découvrant l'avocat-coach du film *A voix haute*.

Me Périer a su dépasser ses appréhensions de grand timide pour entrer dans l'arène du débat public.

Il est la démonstration de l'immense potentiel d'amélioration qui s'ouvre à chacun de nous et de la nécessité d'être présent dans la société pour défendre une certaine idée de la justice.

2 AVOCATS 1 RESTO



par Charlotte Jacobs et Mikel Goldrajch

Les Brigittines

Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront, alors s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne sont pas toujours partagés... et la mauvaise foi sera de mise.

Introduction et situation

Cette fois-ci, Monsieur le Rédacteur en chef nous a donné des consignes strictes : tester un restaurant original, proposant une cuisine bruxelloise qui plairait aux avocats, et situé dans le quartier des Marolles. Les Brigittines, c'est ça.

Charlotte (C.): Le restaurant est situé sur la place de la Chapelle, dans un ancien bureau de poste de style Art Nouveau, avec de belles décorations et une grande cheminée à l'intérieur. Le cadre est idéal pour un lunch avec un confrère ou un client, mais aussi bien pour un dîner entre amis.

Mikel (M.): Chaleureux et convivial, l'établissement se trouve à six cents mètres de la place Poelaert, soit à huit minutes à pied.

Service

C.: Le chef, Dirk Myny, nous ouvre la porte et nous accueille avec un chaleureux « goeiedag, bonjour ! »

Un vrai Bruxellois, qui a pour devise « Mon terroir, c'est la gourmandise ». Le service est excellent : le chef, assisté par de nombreux serveurs élégants et serviables, vous donne des explications sur les produits et vous conseillent sur le choix du menu et des vins.

M.: Le chef vous accueille personnellement et de manière conviviale. Il est ensuite relayé par des serveurs, tout aussi sympathiques. Ces derniers vous expliquent attentivement la carte et n'hésitent pas à vous faire part de leurs recommandations.

Repas

C.: Chacun peut trouver son bonheur aux Brigittines. Le restaurant propose plusieurs menus et une carte étendue avec des entrées, des plats et des desserts originaux. La cuisine est sincère et pure, faite avec des produits frais du marché.

Selon le goût du client, le repas peut être accompagné d'une bonne bouteille de vin ou d'une bière artisanale.

En entrée, j'ai pris les couteaux aux aromates frais. C'était bon, mais c'est surtout le plat principal qui m'a conquis : une langue de veau sauce Mère. Un véritable régal !

Comme nous étions en semaine et que j'avais des conclusions à terminer, j'ai décidé de remplacer le dessert par un bon café.

Tout cela pour le prix d'environ 50 euros.



M.: Dans le très large choix de plats traditionnels (croquettes aux crevettes grises - choux cuit à la gueuze Cantillon, bloempanch, saucisse sèche et bulots - moules marinières - vol-au-vent de poularde, boulettes, champignons...), je me suis laissé tenter par le lunch du jour. Pour le prix de 35 €, ce dernier comprend une entrée, un plat et un dessert. Le jour de notre dégustation, il s'agissait d'un risotto au foie de volaille, un cabillaud danois cuit vapeur – « stoemp » et d'une faisselle-coulis à l'orange. La cuisine est gourmande et authentique et tout comme Charlotte, j'ai tout particulièrement apprécié le plat.

Conclusion

Nous avons passé un excellent moment aux Brigittines et nous y retournerons certainement pour goûter les autres plats de la carte !

Les Brigittines

5, place de la Chapelle à 1000 Bruxelles (Sablon)

Tél. : 02/512.68.91

Fermé le samedi midi, le dimanche et les jours fériés.

MISSION HUMANITAIRE :



par
François
Viseur

Cette année, la Conférence du jeune barreau a souhaité consacrer un peu de son temps et de son énergie à un projet humanitaire avec l'**ONG belge Géomoun** et l'**association haïtienne Rese DH**.

Centrées sur Jacmel, sur la côté sud d'Haïti, ces deux ONG ont mis en place tout un réseau d'acteurs de terrain pour venir en aide aux mineurs en difficulté.

Formation, enseignement, alimentation, le projet Géomoun-ReseDH vient en aide à des milliers d'enfants de la province de Jacmel, que ce soit en ville ou dans les mornes, les collines haïtiennes.

C'est dans le cadre de leur mission d'assistance aux mineurs « en conflit avec la loi » que la Conférence du jeune barreau participe aux activités de ces ONG.

La législation haïtienne en la matière est loin d'être claire. Héritée du Code pénal français de 1810, le droit pénal haïtien ne comportait aucune disposition relative aux mineurs avant les années 60.

La loi haïtienne sur l'emprisonnement des mineurs n'est, en soi, pas une mauvaise loi, mais son application est par contre catastrophique. Elle prévoit en effet la création de tribunaux pour enfants, qui n'existent pas, sauf à Port-au-Prince, ainsi que la création de centres de détention pour mineurs en conflit avec la loi, qui n'existent pas non plus en dehors du CERVICOL, également situé à Port-au-Prince.

Comme les déplacements sont extrêmement compliqués et que les détenus dépendent de leur famille pour se nourrir, renvoyer tous les mineurs à Port-au-Prince n'est pas une solution.

Résultat : seuls les mineurs coupables des crimes les plus graves sont renvoyés vers la capitale. Tous les autres sont incarcérés pendant de très longues périodes dans des cellules spéciales des prisons pour adultes (voire avec les adultes pour les jeunes filles).

Dans un pays où plus de 80 % des détenus sont en attente d'un jugement, de très nombreux mineurs sont incarcérés pour des périodes plus longues que la durée maximale de la peine à laquelle ils pourraient être condamnés. Par ailleurs, leur séjour en prison est non seulement vu comme une infamie dans leurs familles, qu'ils peuvent rarement rejoindre à leur libération, mais constitue également une école du crime, au contact des détenus adultes qui sont enfermés à moins d'un mètre d'eux.

Face à cette situation des plus préoccupantes, Géomoun a engagé un juriste dont le rôle consiste à sensibiliser les autorités compétentes à Jacmel pour éviter au maximum que les mineurs soient incarcérés et, pour ceux qui le sont déjà, faire avancer leurs dossiers en vue d'une libération rapide.

Dans ce cadre, la Conférence du jeune barreau, assistée de trois stagiaires motivés (Julie Martens, Franciska Bangisa et Laurent Jans), et inspirée par les travaux préalables d'Avocats sans frontières Canada et de l'UNICEF, va mettre en place un **Vade-Mecum** réunissant les divers textes haïtiens applicables (qui sont rarement disponibles aux acteurs de terrain), les conventions internationales dont Haïti est signataire et la jurisprudence des cours internationales applicables, le tout expliqué de manière claire et accessible, en français et en créole.

Ce Vade-Mecum devrait permettre à Géomoun et à d'autres acteurs locaux (Terre des hommes Italie, le barreau de Jacmel, etc.) de mieux réagir face à la situation des mineurs incarcérés et de présenter un argumentaire structuré pour réduire au maxi-



LA CJBB EN HAÏTI

mum l'incarcération des mineurs, théoriquement illégale en Haïti.

Sur fonds propres et à la demande de Géomoun/Rese DH, Franciska, Julie et moi-même nous sommes rendus sur place afin de comprendre la situation des mineurs emprisonnés à Jacmel. Nous en avons profité pour intervenir à ce sujet dans le cadre de la Conférence Internationale des Barreaux (CIB), en compagnie du bâtonnier Oschinsky, qui nous a permis de déposer une motion en ce sens à l'AG de la CIB.

Ce que nous avons vu sur place était bien pire que ce à quoi nous nous attendions. Déjà, le pays tout entier est encore marqué par les traces du tremblement de terre de 2008. A Jacmel, la prison a dû être détruite et ce sont les cellules du commissariat central qui servent de prison pour toute la province. Les routes sont dans un état déplorable et la sécurité des biens et des personnes reste une question centrale de la vie des Haïtiens, tant à Port-au-Prince que dans le reste du pays.

Dans la prison du commissariat central de Jacmel, les adultes comme les mineurs sont entassés à 30, voire plus, dans des cellules de moins de 40 m². Sans l'aide de leur famille, les prisonniers ne sont pas nourris tous les jours, si bien qu'il n'est pas rare que certains meurent de faim derrière les barreaux.

Pourtant, nous n'avons constaté aucune hostilité à notre égard de la part des autorités que nous avons rencontrées. Tous, directeur de prison, président du tribunal, procureur du Roi, substitut du procureur du Roi en charge des mineurs, juge d'instruction, gouverneur de province, chef de la police, etc. nous ont accueilli chaleureusement et ont marqué un intérêt certain pour l'objet de notre travail.

Aucun d'eux n'est heureux de la situation mais ils n'ont « pas le choix » et on s'aperçoit que le manque d'information et de communication entre acteurs est souvent à l'origine d'une bonne partie du problème.

Clairement, un projet comme celui de Géomoun auquel participe la CJBB a sa place car cette ONG, par sa petite taille et son influence micro sur les acteurs locaux, complète adéquatement le rôle de plus grosses ONG qui cherchent à faire changer les choses au niveau du pays tout entier, ce qui doit aussi se faire, mais qui prendra du temps dans un pays en ruine.

Si vous aussi vous souhaitez aider la CIBB dans le cadre de son projet humanitaire en Haïti, vous pouvez le faire en adressant vos dons sur le compte de la CJBB BE68 6300 2151 2134. Une demande pour que les dons soient déductibles est actuellement en cours.



CONCOURS INTERNATIONAL DE PLAIDOIRIES



par
Audrey
Despontin

Voici quelques années que le Concours international de plaidoires surréalistes marque le début de la rentrée du barreau de Bruxelles, pour notre plus grand plaisir.

Dix candidats, insouciants voire inconscients, se prêtent ainsi à l'exercice subtil de prononcer un discours qui ne doit pas en être un, tout en y intégrant dix mots incongrus sortis tout droit de l'imagination des commissaires du jeune barreau de Bruxelles.

Après un premier non-discours qui nous fut délivré par Me **Jonathan Pierre-Etienne** du barreau de Montréal, ce fut au tour de Me **Guillaume Braid** de prendre la parole. Notre confrère genevois se lança ainsi dans une véritable déclaration d'amour à Bruxelles, à sa rentrée, à son barreau. Si son discours ne fut ni le plus drôle, ni le plus surréaliste, l'éloquence était au rendez-vous, ce qui relève de la gageure lorsque l'on doit placer les mots Carrousel et Chipolata. Me Braid se verra récompensé par le deuxième Prix du concours.

L'après-midi avance et l'on poursuit un tour de France. Le barreau de Lyon, représenté par Me **Benoît Courtin**, celui des Hauts-de-Seine, par Me **Gauthier Poulin**, d'Aix-en-Provence par Me **Cédric Dubucq** et de Versailles, par Me **Renaud Gannat**, prennent tour à tour la parole, nous délivrant, dans des styles variés, leurs réflexions faisant état de Sorbetière, Goulasch, Véliplanchiste et Racuspoter.

Mais l'on retiendra surtout les premiers éclats de rire de cet après-midi que nous offrit Me **Audrey Lackner**. Celle qu'on ne présente plus connaît manifestement tant les règles du jeu que le public qui est le sien pour un après-midi. Et qu'il est agréable

de revoir ainsi d'anciens commissaires de la Conférence représenter Bruxelles ! Puisqu'elle ne peut nous servir ni une plaidoirie, ni un discours, Me Lackner nous racontera l'histoire, le conte, l'épopée d'une jeune princesse carolo, à l'accent inimitable, dont le destin fut brisé par quelques années passées dans le jeune barreau, en compagnie de trolls, de crapauds, de fées et de sorcières en tous genres. Son discours, empli d'humour et d'autodérision, emportera la salle, jusqu'à un final mémorable, à la fois rock et surréaliste. Me Lackner, bien que princesse déchue, se verra couronnée du troisième Prix du concours.

Vint alors Paris. L'on croit d'abord à une erreur de casting, tant le candidat, Me **Nima Haeri** est à la peine, buttant sur les mots et les liaisons. Et l'on se dit que le moment sera pénible. C'était sans compter sur la facétie de nos confrères parisiens, qui se lancèrent, tour à tour, dans le jeu, se succédant les uns aux autres, chacun prétendant être meilleur que son prédécesseur. L'exercice, bien qu'un peu long, a le mérite de surprendre la salle. Si le surréalisme n'est pas dans le fond, il est bien présent dans la forme et c'est ce qui conduira la jury à octroyer, à l'ensemble de la Conférence des avocats du barreau de Paris, l'inédit Prix Dada du surréalisme.

Les capitales européennes étaient décidément à l'honneur en cet après-midi. Le public vit en effet Me **Francesco Di Paolo**, du barreau de Rome, se lancer dans un discours en français et, de surcroît, en rimes ! Quoiqu'un peu décousu, son propos restera sans aucun doute comme l'un des moments les plus atypiques de ce concours, notre confrère allant jusqu'à exécuter quelque pirouette afin d'illustrer le mot qui lui était ainsi attribué. L'audace de Me Di Paolo sera récompensée par une mention spéciale du jury.



SURRÉALISTES

Mais le meilleur restait à venir. Si Toulouse était absente l'année dernière, faute d'avoir attrapé son avion, c'est un euphémisme de dire qu'elle s'est rattrapée cette année en la personne de Me **Sylvain Rosenau**. Se lançant dans un festival d'idées absurdes et d'envolées lyriques, à moins que ce ne soit l'inverse, Me Rosenau nous raconte la petite histoire de l'absence toulousaine de l'année dernière et entend, pour notre plus grand bonheur, rétablir la vérité. On retiendra ainsi que «Dur est le par-

paing de la réalité sur la tartelette aux fraises de nos illusions ». Le public pleure de rire, le jury aussi, et c'est fort logiquement que Me Rosenau se verra récompensé du Premier Prix du concours.

Au terme de cet après-midi, on ne peut que penser que si le surréalisme est une invention belge, elle traverse les frontières et s'exporte à merveille !



Les langues du monde au cœur de l'Europe

L'expérience et l'excellence
en traduction juridique

Traductions juridiques, techniques, médicales
et financières
Toutes langues

Avenue Louise 146 • 1050 Bruxelles
Tél. +32 2 646 31 11 • Fax : +32 2 646 83 41
translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com



PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

COMPTE-RENDU

DE LA SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE



par
Pierre-Yves
Thoumsin

DU 19 JANVIER 2018



19 janvier 2018, il est 14h43. Dans quelques minutes résonnera le clairon de l'hommage aux morts, signal de départ de la rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles. Il sonnera aussi le glas de ma tranquillité : Cavit Yurt pose sa main sur mon épaule, dégage son sourire auquel on ne peut rien refuser et me demande de rédiger le compte-rendu de la séance.

Me voilà donc contraint d'écouter sans faillir la liste des « distingués invités » que saluera le Président, de noter à la hâte l'identité des innombrables confrères primés au cours de l'année écoulée et de retranscrire aussi fidèlement que possible les débats de l'Oratrice, du Président et du Bâtonnier.

J'étais venu par plaisir et par amitié, je me retrouve plumeur.

François Viseur est un habitué de la tribune de la salle des audiences solennelles. Après la conférence Berryer et le discours de rentrée, c'est au pupitre du Président de la Conférence du jeune barreau qu'il prend place cette année.

La foule est compacte et s'est massée jusqu'aux balcons, hameçonnée par le titre sibyllin qu'avait choisi l'oratrice. Mais avant de découvrir pourquoi « ceci n'est pas un conte », il lui faudra sacrifier à deux traditions immuables.

La première est protocolaire et permet au public de se faire une idée de l'origine des perruques et autres robes bariolées qui égayent l'assemblée. L'occasion aussi de revoir les visages des plus hauts magistrats venus relever de leur présence le fer à cheval, et pour le Président de réviser les noms de certains d'entre eux.

Le second préliminaire au discours est la remise des nombreux prix décernés au cours de l'année judiciaire écoulée, à commencer par ceux de la Conférence du jeune barreau :

- Prix Le Jeune pour Julie Demoulin et prix Janson pour Olivier Piret-Gérard
- Prix Georges Boels pour Caroline Heymans et Anne-Sophie Bouvy
- Prix des anciens présidents pour Thomas Metzger

Ces dernières années, l'Ordre a également instauré de nombreux prix, permettant notamment aux stagiaires les plus méritants de se distinguer parmi leurs pairs. Il faut s'en réjouir :



- Prix Stella Wolf pour Catherine Forget
- Prix Kirchen pour Charles-Edouard Huysmans
- Prix Jean-Jacques Boels pour Aurélie Blaffart
- Prix bâtonnier Braun pour Fabienne Tainmont et prix bâtonnier Jakhian pour Bénédicte Meulot

Vient enfin le temps du discours. Le cru 2018 offre un vent de fraîcheur à l'exercice. Là où de précédentes cuvées nous avaient habitués à des thématiques centrées sur le droit, l'avocat et ses grands combats, le sujet du jour s'adresse plus largement aux citoyens.

Constatant l'émergence d'une économie et de mécanismes sociaux fondés sur le partage et la coopération, l'oratrice invite son public à rejoindre la « foule sentimentale » qui porte cette transition.

Potagers urbains, bibliothèques d'objets, repair-café, ... elle multiplie les exemples de ces initiatives novatrices, au risque de voir certains sourcils froncer devant l'alignement d'acronymes et de néologismes abscons. Heureusement, le texte publié au *Journal des tribunaux* permettra de retrouver son chemin parmi les G.A.S.A.P.¹, R.E.S.² et autres S.E.L.³

De sa voix douce et maternelle, l'Oratrice nous livre le récit de sa promenade alternative, dans un monde résolument collaboratif, celui qui lui donne encore des raisons de s'émerveiller au quotidien.

Si le ton est bel et bien celui du conte, la visée du discours est pragmatiste. C'est ainsi que l'oratrice revient à son public : les avocats. Leur assignant la mission d'œuvrer au vivre ensemble, l'oratrice veut en faire les moteurs de la transition vers un mode de vie plus collaboratif. D'aucuns regretteront que ces développements concrets n'aient fait l'objet que d'assez courtes remarques conclusives. On préférera y voir une invitation de l'oratrice à poursuivre avec elle une réflexion qui la passionne et qu'elle met en œuvre au quotidien.

Ceci n'était pas un conte, mais peut-être le manifeste d'un cabinet de la place Flagey.

Il appartient traditionnellement au Président de la Conférence de prendre le contrepied de l'Orateur. François Viseur admet d'emblée que cela lui sera impossible. Plutôt que de critiquer le discours, il choisira d'y ajouter une tonalité militante rappelant les propos qu'il prononçait deux ans plus tôt à la tribune de l'orateur. Tonalité de gauche, dénonciation de la bureaucratie et clin d'œil à l'O.B.F.G. : François Viseur reste fidèle à ses convictions et ses combats.

C'est au Bâtonnier qu'il revient de faire la synthèse et de rattacher le débat à l'actualité de notre profession. La thématique du jour lui offre un tremplin idéal pour souligner, dans un discours teinté d'une réjouissante espièglerie, les initiatives prises par son Ordre pour prendre part à cette transition. Et de conclure que l'avocat a pour vocation d'être toujours aux côtés de David, contre Goliath. À ce titre, ses préoccupations rejoignent tant celles de l'Oratrice que du Président.

Une séance commencée en fanfare devait se poursuivre en musique. Ce fut donc Souchon pour l'Oratrice et toujours Lennon pour le Président.

Cette musique annonçait les agapes du soir et la fête jusqu'au bout de la nuit, dans la fort bien nommée *Wild Gallery*.

1. Groupe d'achats solidaires de l'agriculture paysanne.

2. Réseau d'échanges de savoirs.

3. Système d'échange local.







QUIZ MUSICAL

mardi 13 mars 2018

La Conférence du jeune barreau vous offre à nouveau l'occasion de défier vos confrères lors de son prochain grand quiz musical, activité désormais incontournable !

Constituez une équipe (de 5 à 8 personnes) au sein de votre cabinet. La bataille promet d'être épique !

Lieu : le Petit Chapeau Rond Rouge - café-théâtre (rue Père Eudore Devroye, 12 à 1040 Bruxelles)

Heure : 19h30

Prix : tarif par personne

(une consommation offerte) :

- Membres de la Conférence : 15 €
- Non-membres de la Conférence : 20 €



PLA – « MES DIX PLUS GRANDS PROCÈS »

jeudi 19 avril 2018

Prenez un substitut du procureur du Roi, un avocat général et un juge correctionnel et réunissez-les le temps d'une soirée au vestiaire des avocats. A votre avis, de quoi vont-ils bien pouvoir parler ?



Messieurs Denis Goeman, Stéphane Lempereur et Denis van der Mensbrugghe ont accepté de nous raconter, sur un ton résolument libre, leurs expériences respectives d'avocats puis de magistrats avec, comme fil rouge, leurs dix plus grands procès.

Lieu :

vestiaire des avocatsplace

Heure :

19h30

Prix :

- Membres de la Conférence : 10 €
- Non-membres de la Conférence : 15 €

SUB ROSA SPECTACLE MAGIQUE

mardi 24 avril 2018

C'est l'histoire d'un vol : celui d'une boîte de magie.

Un carnet de voyage drôle et poétique dépeignant, sous la forme d'un seul en scène magique, le difficile apprentissage des mystérieux secrets d'un art impossible remontant à la plus haute Antiquité.

C'est l'histoire d'un envol aux quatre coins du monde à la rencontre des Maîtres de l'illusion.

C'est une réponse à la récurrente question : comment devient-on magicien ?

Artiste : Cavit Yurt, prestidigitateur, avocat, secrétaire de la Conférence

Lieu : vestiaire des avocats



Heure : 20h (durée du spectacle : 1 heure sans entracte)

Prix :

- Membres de la Conférence : 10 €
- Non-membres de la Conférence : 15 €

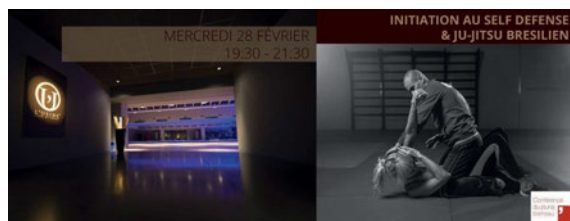
Inscriptions : toutes les inscriptions sont à effectuer via le site cjbb.eventbrite.be

INITIATION SELF-DÉFENSE / JIU-JITSU BRÉSILIEN

mercredi 28 février 2018

La Conférence du jeune barreau continue de prendre soin de vous, en association avec l'Usine Bruxelles, club de sport situé à deux pas du palais de justice (www.usinesportsclub.com).

Nous vous proposons de suivre une initiation au self-défense et de découvrir le jiu-jitsu brésilien (JJB) !



Le cours sera précédé d'un accès à la salle de sport et d'une séance facultative de sauna ou hammam afin de vous échauffer et libérer les tensions de la journée.

Lieu :

Usine Bruxelles (avenue de la Toison d'or, 56 à 1060 Bruxelles)

Les bénéfices que peuvent vous apporter le JJB sont nombreux. Vous apprendrez des techniques efficaces pour vous défendre et défendre vos proches. Le JJB peut également améliorer votre vie et votre santé, vous rendre plus fort physiquement et mentalement, plus sage et plus épanoui. Cette discipline permet d'évacuer tout stress, d'utiliser au mieux la souplesse du corps tout en acquérant réflexes, technique, stratégies et coordination neuromusculaire.

Heure :

19h30 : accueil des participants
19h45 : temps libre dans la salle de sport ou les vestiaires pour profiter du sauna finlandais, de l'espace détente et des bienfaits du hammam
20h30 : séance de jiu-jitsu (1 heure)

Prix : 10 €

TOURNOI DE GOLF

vendredi 4 mai 2018

La Conférence vous convie à son traditionnel tournoi de golf.

Confrères golfeurs de Belgique, vous êtes tous les bienvenus ! L'occasion vous est donnée de venir vous détendre et de faire du sport dans le cadre privilégié du Royal Golf Club de Waterloo, sur le terrain de la Marache.

Programme de la journée :

- de 12h à 14h30 : départs (rendez-vous 30 minutes avant le départ souhaité au caddy master)
- 19h : remise des prix suivi du dîner

Lieu : Royal Waterloo Golf Club - Terrain de la Marache (Vieux chemin de Wavre, 50 à 1380 Lasne)

Heure : 12h00

Prix :

- Inscription au tournoi (Membre/Non-membre de la Conférence) : 10/15 €
- Green fee pour les non-membres (hcp maxi = 28.4) : 65 €
- Dîner (3 services + forfait eaux, café et 1/2 bouteille de vin/pers.) : 45 €

Inscription : L'inscription préalable et obligatoire se fait auprès du secrétariat de la Conférence (secretariat@cjbb.be) ou via notre site (cjbb.eventbrite.be)



brite.be) pour le 30 avril 2018 au plus tard en précisant systématiquement :

- Votre handicap et votre n° de licence
- Votre partenaire éventuel/ou si vous cherchez à composer une équipe (équipes de 2 ou 3)
- Votre présence au dîner

Paiement préalable au crédit du compte bancaire de la Conférence IBAN : BE68 6300 2151 2134 BIC : BBRUBEBB avec la référence « nom + prénom - tournoi de golf / dîner »

Le classement au Tournoi de Golf entre en ligne de compte pour la Coupe du jeune barreau !



LE COIN DU CARREFOUR

dimanche 27 mai 2018



Le 27 mai 2018, le Carrefour des Stagiaires s'engage à courir les 20 km de Bruxelles dans l'objectif de récolter un maximum de dons pour l'association **Madaquatre**.

Madaquatre est une association qui aide les enfants de Madagascar dans plusieurs domaines, dont notamment l'accès à l'enseignement primaire.

Vous avez également envie de courir les 20 km et de soutenir cette belle association ? Envoyez un e-mail à l'adresse suivante : info@carrefourdesstagiaires.com ou consultez le site Internet du Carrefour des Stagiaires.

Inscriptions : toutes les inscriptions sont à effectuer via le site cjbb.eventbrite.be

LA COUPE DU JEUNE BARREAU

Chers amis,

Comme promis en début d'année, la Coupe du jeune barreau récompensera l'avocat, l'avocate et le cabinet ayant participé à et remporté le plus grand nombre d'événements sportifs organisés notamment par le jeune barreau cette année.

En voici le règlement :

Article premier : Il est institué au sein du barreau de Bruxelles un tournoi sportif, appelé « *Coupe du jeune barreau* », ouvert à l'ensemble des avocats inscrits au barreau de Bruxelles et à leurs cabinets.

Article 2 : Trois coupes sont attribuées : une pour les Dames, une pour les Messieurs et une pour les cabinets d'avocats.

La coupe récompensant les Dames porte le nom *Coupe Marie Popelin*.

La coupe récompensant les Messieurs porte le nom *Coupe Pierre Paulus de Châtelet*.

Le nom de la coupe récompensant les cabinets d'avocats restera la *Coupe de la Conférence du jeune barreau*.

Sur décision de la Conférence du jeune barreau, une médaille du *Fair-Play* peut être attribuée à un cabinet ou à un avocat qui aurait fait preuve, dans le cadre du tournoi, du plus grand *Fair-Play* ou de la meilleure bonne humeur tout au long du Tournoi.

Article 3 : La Conférence du jeune barreau est souveraine pour décider des événements sportifs qui sont pris en compte dans le cadre du Tournoi.

Article 4 : La Coupe est attribuée au cabinet, à l'avocat et à l'avocate qui, à la veille de l'assemblée générale de la Conférence du jeune barreau, s'est vu attribuer le plus de points.

Les points sont attribués comme suit :

• Participation au Tournoi :	1 point (non cumulable avec les autres classements)
• 4e place	5 points
• 3e place	6 points
• 2e place	8 points
• 1e place	10 points

Les cabinets se voient attribuer la somme des points de tous leurs membres participant au Tournoi, avec un maximum de 20 points par événement.

Article 5 : La Coupe est remise aux lauréats le jour de l'assemblée générale du jeune barreau.

François Viseur, Président du jeune barreau 2017-2018

Justine Philippart, Déléguée aux activités culturelles et sportives 2017-2018

Cette année, 4 événements sportifs entrent en ligne de compte pour la Coupe :

- Le Tournoi de Badminton du 22 février
- Le Tournoi de Golf du 4 mai
- La participation au 20 km de Bruxelles dans le cadre décrit en page 19 du présent périodique, les points étant distribués parmi tous les participants inscrits via le Carrefour des Stagiaires.
- Le Tournoi de Tennis du 10 juin (date à confirmer).

La Conférence souhaite bonne chance à tous les participants !

Que la meilleure gagne !!!



SOLDES

AU JEUNE BARREAU

A la CJBB, on ne fait rien comme les autres. Nous n'avons donc pas attendu le mois de juillet pour solder notre collection d'ouvrages de la collection du jeune barreau.

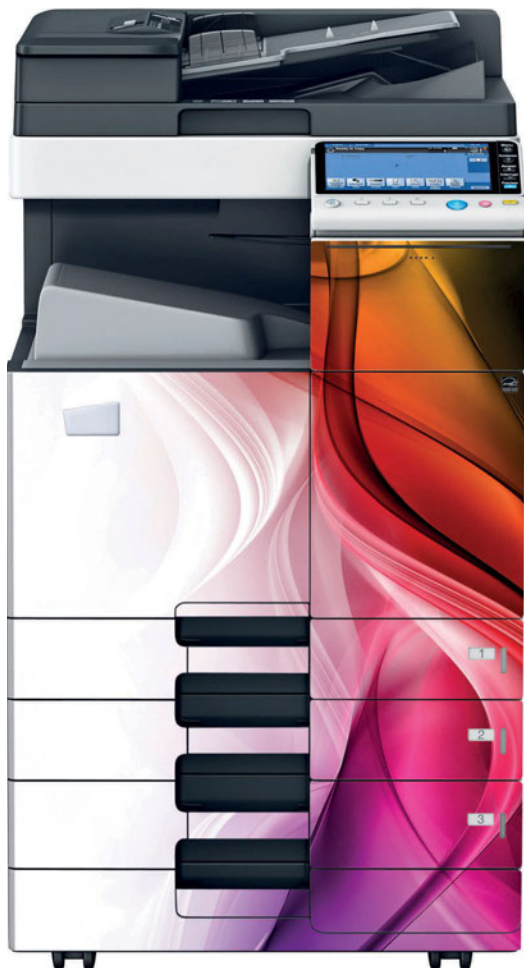
Pour toute commande : cjbbs.odoo.com ou par email à secretariat@cjbbs.be. Livraison par la poste ou au vestiaire.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous, des réductions supplémentaires peuvent être accordées en cas de commande de plusieurs ouvrages.

Petit aperçu de ce que vous y trouverez :

- M. Dal, *La déontologie en pratique*, Larcier, 2017, 136 p. pour 30 EUR au lieu de 60
- A. Despontin, *La réforme du droit de l'insolvabilité et ses conséquences (sur les avocats) : une (r)évolution ?*, Larcier, 2017, 266 p., 45 EUR au lieu de 85
- S. Ben Messaoud et F. Viseur, *Les principes généraux de droit administratif*, Larcier, 2017, 1014 p. pour 90 EUR au lieu de 150
- T. Van Halteren, *Le droit familial et le droit patrimonial de la famille dans tous leurs états*, Larcier, 2017, 269 p., 40 EUR au lieu de 80
- F. Collon, *La fiscalité des PME et de leurs dirigeants : questions pratiques*, Larcier, 2017, 356 p., 50 EUR au lieu de 93
- J.-A. Delcorde, *La révolution digitale et les start-ups*, Larcier, 2016, 262 p., 35 EUR au lieu de 88
- S. Scarnà, *L'évolution de la jurisprudence Antigone sous le triple axe, pénal, social et fiscal*, Larcier, 2016, 134 p., 25 EUR au lieu de 57
- S. Billy, P. Brasseur, J.-Ph. Cordier, *La prévention des risques psychosociaux au travail depuis la réforme de 2014 : aspects juridiques et pratiques*, Kluwer, 2016, 384 p., 55 EUR au lieu de 115,41
- F. Viseur et J. Philippart, *La justice administrative*, Larcier, 2015, 833 p., 80 EUR au lieu de 149
- Et bien d'autres titres encore...

Promotion valable jusqu'à épuisement des stocks !



**copy
buro**
sprl - bvba



KONICA MINOLTA

Copyburo, le spécialiste des solutions d'impression professionnelle Konica/minolta et partenaire du Secib, le spécialiste des solutions de gestions des cabinets d'avocats, s'associent pour soutenir la conférence du jeune barreau de Bruxelles.

☎ 02 / 551.07.60

@ pm@copyburo.be

🌐 www.copyburo.be

42/44 rue de la Vénérerie, 1170 Bruxelles

Chers confrères, Chers amis,

Dans le premier périodique, nous vous indiquions que la date ultime de remise des copies pour le Prix Tapie-Van Reepingen était le 15 décembre 2017.

Des motifs organisationnels nous ont obligés à décaler la date de remise des candidatures au 15 avril 2018. Merci à ceux qui ont déjà montré leur intérêt pour ce prix, dont voici le règlement :

PRIX PAUL TAPIE ET CHARLES VAN REEPINGHEN

Article premier

Il est créé par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles un prix annuel qui récompense le meilleur travail de fin d'étude universitaire abordant un aspect pratique et utile aux avocats d'une matière juridique définie sur base quinquennale.

Article 2

Le thème du prix est fixé chaque année parmi les matières suivantes, dans l'ordre de la liste ci-dessous :

- Droit public et administratif
- Droit civil et judiciaire (en ce compris droit de la famille et droit de la responsabilité civile)
- Droit fiscal, économique et social (en ce compris les droit intellectuel, droit des sociétés, droit bancaire, etc.)
- Droit pénal
- Droit international et européen (en ce compris droit de la concurrence et droits de l'homme)

Article 3

Les travaux de fin d'études doivent avoir été défendus au plus tôt cinq ans avant la date de dépôt des candidatures.

Article 4

Les candidatures doivent être déposées au plus tard le 15 avril de l'année de remise du prix.

Le candidat remet deux exemplaires écrits de son travail au secrétariat de la Conférence du jeune barreau ainsi qu'une version électronique de celui-ci à l'adresse mentionnée dans l'appel à candidatures et, à défaut, à l'adresse secretariat@cjbb.be.

Article 5

Seuls les travaux de fin d'études universitaires sont admis.

Aucune modification ne pourra être apportée par rapport au travail sanctionné dans le cadre des études universitaires du candidat.

Article 6

Le montant du prix est fixé annuellement par la commission administrative de la Conférence du jeune barreau.

Le nom du lauréat est proclamé lors de l'assemblée générale de la Conférence et son prix lui est remis lors de la rentrée solennelle suivante.

Article 7

Le jury est composé du président et du délégué aux activités scientifiques de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, du Bâtonnier de l'Ordre ou de son représentant, de quatre professeurs ou assistants à l'Université choisis pour leurs compétences dans le thème de l'année ainsi que des anciens lauréats du prix dans le thème de l'année concernée.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président de la Conférence, qui préside le jury, est prépondérante.

La délibération a lieu en principe dans le courant du mois de mai.

Les membres du jury qui ne pourraient être présents lors de la délibération peuvent transmettre leurs votes au président de la Conférence du jeune barreau avant la délibération.

Article 8

Si aucun travail n'est jugé digne de mériter le prix, celui-ci peut ne pas être décerné.

Olivia Ledoux
Déléguée aux activités scientifiques 2017-2018

François Viseur
Président 2017-2018

FINALE ET DINER DES PRIX BOELS

26 avril 2018

L'exercice de plaidoirie, au-delà d'être une obligation du stage, est l'occasion pour la Conférence du jeune barreau de découvrir les jeunes talents. Les deux meilleurs exercices sont traditionnellement récompensés par le prix Boels.

Pour la deuxième année consécutive, une finale est organisée afin de partager les dix stagiaires ayant particulièrement marqué le jury au cours de l'année. Venez les encourager au palais de justice à 16h30.

La finale sera suivie du traditionnel dîner des prix Boels au cours duquel les prix seront remis aux deux lauréats et où chacun - stagiaire, maître de stage ou fidèle du barreau - est invité à célébrer le talent naissant.

Lieu et heure de la finale:

Palais de justice - 16h30

Lieu et heure du dîner:

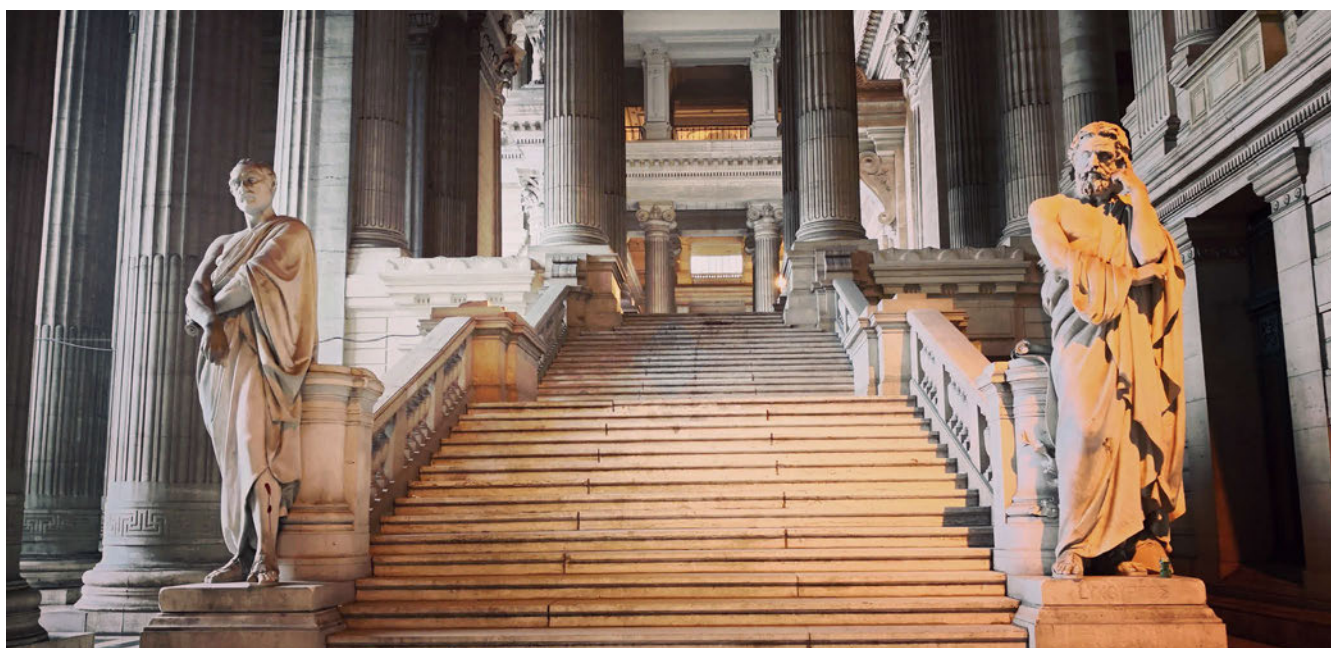
L'Improbable (rue Eugène Cattoir 5 à 1050 Bruxelles) - 19h30

Prix du dîner (boissons comprises):

Membres: 50 euros - Non-membres: 55 euros - Stagiaires: 40 euros

Inscription et paiement (pour le dîner):

Inscription via exercices@cjbb.be Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau BE68 6300 2151 2134 en mentionnant la référence « Prénom + NOM - Boels ».



Le Van Guils propose une petite restauration saine et de qualité, on y mange de bons produits frais cuisinés sur place et toutes les préparations sont faites "maison". Un menu différent est proposé chaque semaine.

Business Lunch, event d'entreprise, anniversaire, réception



MIDIS DE LA FORMATION

La protection de données – le 'General Data Protection Regulation' (GDPR)

1^{er} mars 2018

Intervenant : **Pierre-Yves Thoumsin**, avocat au barreau de Bruxelles, JVM

Arbitrage international et contentieux transnational

12 mars 2018

Intervenant : **Alexandre Hublet**, avocat au barreau de Bruxelles

Questions choisies en droit international privé de la famille

15 mars 2018

Intervenants : **Marina Blitz**, **Arnaud Gillard** et **Noémie Lepot**, avocats au barreau de Bruxelles

Revue de jurisprudence 2017 en droit pénal de la circulation routière

21 mars 2018

Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

Intervenants : **Cavit Yurt** et **Onur Yurt**, avocats au barreau de Bruxelles

Actualités en droit des étrangers

26 mars 2018

Intervenants : **Sarah Janssens** et **Pascal Vanwelde**, avocats au barreau de Bruxelles

Les demandes de mesures provisoires au Collège de la Concurrence

29 mars 2018

Intervenant : **Grégoire Ryelandt**, avocat au barreau de Bruxelles

Réforme du droit civil successoral : aspects pratiques

23 avril 2018

Intervenants : **Manoël Dekeyser** et **Grégory Homans**, avocats au barreau de Bruxelles

Litiges entre associés

26 avril 2018

Intervenant : **Franck Debue**, avocat au barreau de Bruxelles

Projet de réforme du droit des entreprises : les changements annoncés par le gouvernement

7 mai 2018

Intervenants : **Stéphanie Davidson** et **Anne Dejemeppe**, avocats au barreau de Bruxelles

Lieu et heure :

Salle Marie Popelin (rue de la Régence 63 à 1000 Bruxelles)
(sauf le MDF du 21 mars, voir ci-dessus)
De 12h à 14h

Participation aux frais :

Stagiaires : 10 €
Autres participants : 15 €
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation.

Formation permanente :

La participation au midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site cjbb.eventbrite.fr

Attention, en cas de forte affluence :

1. Un paiement sans inscription en temps opportun via le site www.cjbb.eventbrite.fr peut poser problème et compliquer la tâche de la Conférence.
2. Les midis de la formation sont fixés à 12h00. A compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place. Par ailleurs dans la même hypothèse nous ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.

CJBBACK TO SCHOOL

La Conférence du jeune barreau vous emmène sur les bancs de la fac' avec un nouveau type de formation centrée sur les aspects fondamentaux d'une matière.

Jeune confrère qui a mal choisi ses options à la fac' ? Confrère expérimenté qui s'interroge sur l'actualité de ce qu'il a appris dans les années 80 dans une matière qu'il ne pratique pas si souvent ? Confrère qui souhaite ajouter une corde à son arc ou simplement désireux d'un rappel général avant de se plonger dans la doctrine la plus pointue ? CJBBack to School est fait pour vous !

15 mars 2018 : le contentieux administratif par Me François Viseur

Réputé semé d'embûches, dangereux, réservé à ses seuls praticiens réguliers, le contentieux administratif est effectivement une niche à part en droit belge.

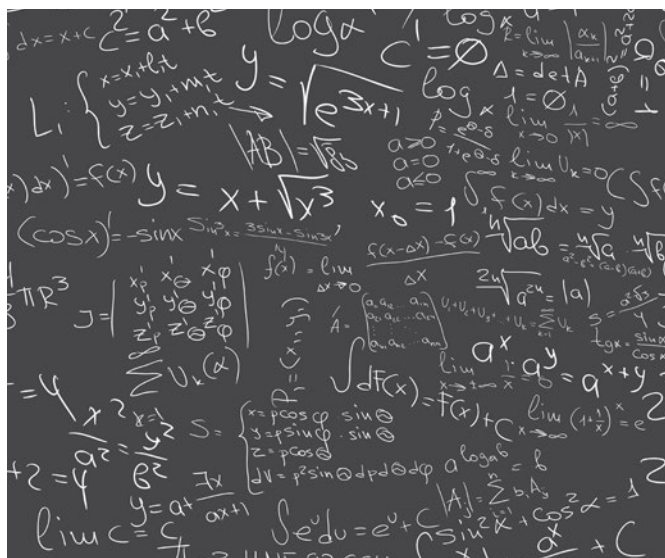
La formation sera organisée en deux axes : la recevabilité des recours et leur fondement.

Quant à la recevabilité, outre les aspects formels, l'on brossera les aspects matériels liés à l'acte, au requérant et au choix de la juridiction (ainsi que des questions comme l'épuisement des recours administratifs, l'intérêt au recours, etc.).

Quant au fondement du recours, seront examinés divers moyens standards qui permettent de mettre en cause la régularité d'un acte administratif devant le Conseil d'Etat et devant les autres juridictions administratives.

Le concept ? Une formation de trois à quatre heures axée sur les éléments fondamentaux d'une matière : on repart de la base et on insiste sur les premiers réflexes, les incontournables. L'objectif est d'offrir aux confrères un socle de compétence minimal mais suffisamment solide pour leur servir de base dans leur développement personnel dans cette matière (des bibliographies détaillées seront notamment fournies ainsi que, le cas échéant, des références d'arrêts fondamentaux).

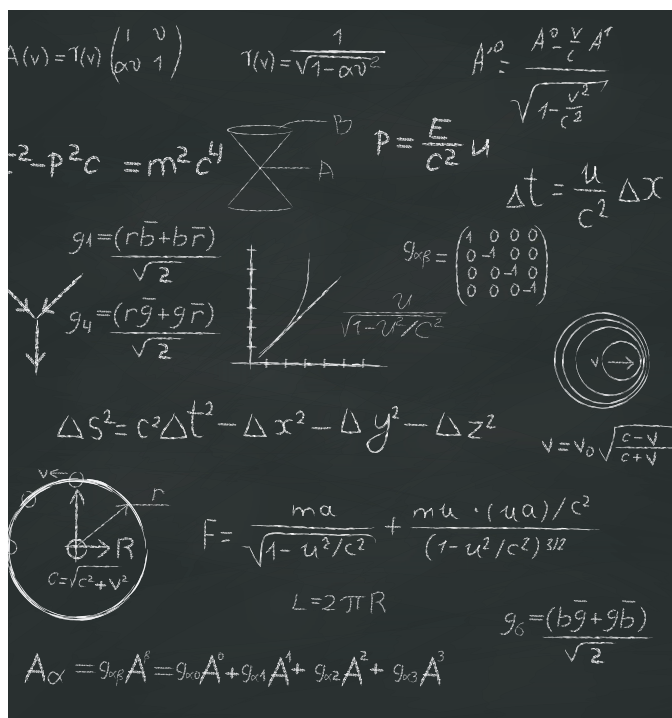
Avant d'attaquer des sujets attirant un très large public (procédure civile, divorce, bail, etc.), la CJBB a voulu tester le concept avec des matières de niche. Découvrez ci-dessous les deux thématiques choisies.



29 mars 2018 : les droits de la propriété intellectuelle par Me Pierre-Yves Thoumsin

Cette formation s'adresse aux juristes non spécialisés en droit de la propriété intellectuelle souhaitant disposer de connaissances de base ou rafraîchir leurs connaissances en cette matière. L'objectif est de leur fournir un aperçu des différentes catégories de droits intellectuels, de la façon dont ils peuvent être mis en œuvre dans les contrats et des mécanismes procéduraux spécifiques pour leur protection.

1. Aperçu des principaux droits intellectuels, leurs conditions de protection et leur objet (droit d'auteur, marque, brevet, dessin ou modèle, base de données).
2. Focus sur les marques et les autres signes distinctifs, afin de correctement les protéger en pratique (dépôt de marque, procédures devant les offices, droits du titulaire).
3. Les contrats relatifs à la propriété intellectuelle (contrat de confidentialité, licence, cession, contrats de travail et de consultance).
4. Aspects procéduraux de la protection des droits intellectuels (douanes, saisie-contrefaçon, cessation, procédures *ad hoc* pour les noms de domaine).



Lieu et heure :

Salle Marie Popelin (rue de la Régence 63 à 1000 Bruxelles)
De 14h à 17h30-18h

Participation aux frais :

Membres de la Conférence et stagiaires : 40 €
Non-membres de la Conférence : 50 €

Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site cjbb.evenbrite.fr

Formation permanente :

La participation donne droit à 3 points de formation (demande en cours)

Après-midi d'étude

Crédit hypothécaire : le nouveau régime

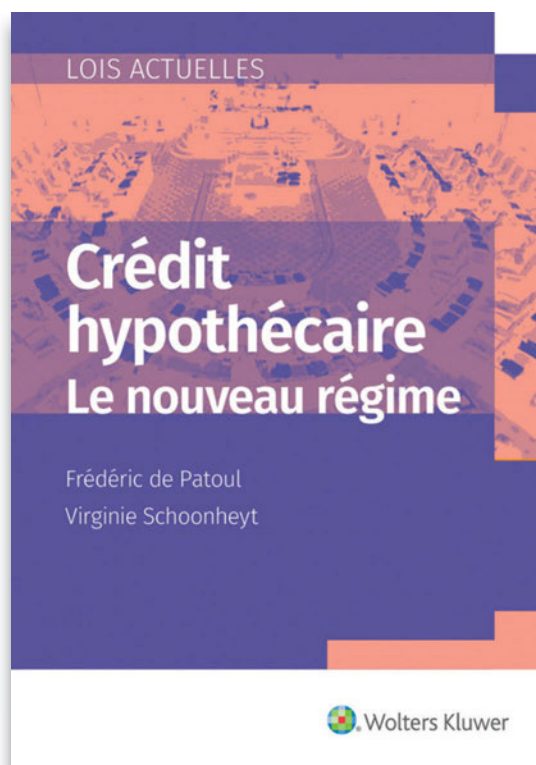
Mercredi 7 mars 2018

Le cadre légal mis en place par la loi du 4 août 1992 relative au crédit hypothécaire a été totalement transformé par la loi du 22 avril 2016 transposant la directive 2014/17/UE du 4 février 2014 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel. Cette loi est entrée complètement en vigueur le 1er juillet 2017.

La définition du contrat de crédit hypothécaire s'élargit et couvre désormais le crédit à but mobilier garanti par une sûreté hypothécaire (antérieurement considéré comme un crédit à la consommation).

Les orateurs, **Frédéric de Patoul** et **Virginie Schoonheydt**, présenteront la matière en 10 points :

1. Champ d'application
2. Cadre général
3. Publicité et prospectus
4. Formation du contrat
5. Contenu du contrat
6. Régime du crédit hypothécaire à destination immobilière
7. Régime du crédit hypothécaire à destination mobilière
8. Service accessoires
9. Sûretés
10. Fin du contrat



Frédéric de Patoul est avocat au barreau de Bruxelles. Il pratique de manière habituelle le droit bancaire et, plus particulièrement, le droit du crédit ainsi que la protection des consommateurs dans les services financiers.

Virginie Schoonheydt est avocate au barreau de Bruxelles depuis 10 ans et s'est spécialisée en droit du crédit.

Participez au colloque et recevez l'ouvrage *Crédit hypothécaire. Le nouveau régime*, de F. de Patoul et V. Schoonheydt (Wolters Kluwer, 2017) avec 30 % de réduction.

Lieu : Salle Marie Popelin (rue de la Régence 63 à 1000 Bruxelles)

Heure : de 14h00 à 18h00

Prix : (Participation aux travaux et aux pauses-café)

- Sans ouvrage :
- Stagiaires membres CJBB : 40 €
 - Membres CJBB et stagiaires non-membres : 50 €
 - Avocats non-membres : 60 €
- Avec ouvrage :
- Stagiaires membres CJBB : 100 €
 - Membres CJBB et stagiaires non-membres : 110 €
 - Avocats non-membres : 120 €

Formation permanente :

La participation à la formation donne droit à 3 points de formation permanente OBFG. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

cjbb.eventbrite.fr

Organisé par la Conférence du jeune barreau en partenariat avec Wolters Kluwer

Les 40 ans de la loi du 3 juillet 1978 relative au contrat de travail

En collaboration avec l'AJPDS

Jeudi 19 avril 2018

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles et l'Association des juristes praticiens du droit social (AJPDS) vous proposent un colloque consacré aux 40 ans de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail.

Ce sera l'occasion d'examiner, sous la présidence et la coordination scientifique de Mes **Emmanuel Plasschaert** et **Laurent Dear**, un certain nombre de développements législatifs ou jurisprudentiels ayant contribué tout au long de ces dernières années à (re)modeller les rapports contractuels entre employeurs et travailleurs et d'esquisser des perspectives d'avenir.

Programme :

Coordination : Mes **Emmanuel Plasschaert** et **Laurent Dear**

9h00 : Inscriptions et accueil des participants

9h15 : Mot de bienvenue par Mme **Mariella Foret**, juge au tribunal du travail francophone de Bruxelles et présidente de l'Association des juristes praticiens du droit social et par M. **François Viseur**, avocat et président de la Conférence du jeune barreau

SÉANCE I, sous la présidence de M. **Emmanuel Plasschaert**, avocat

9h30 : Le travailleur 2.0 par Mme **Fabienne Kéfer**, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'ULiège

10h00 : Le Règlement européen sur la protection des données (RGPD): implications en droit du travail par M. **Olivier Rijckaert**, avocat

10h30 : La notion de licenciement manifestement déraisonnable au sens de la CCT 109 et l'évaluation de la sanction par M. **Jean-Paul Lacomble**, avocat

11h00 : Pause-café

11h30 : Résolution judiciaire et exécution forcée en droit du travail par M. **Claude Wantiez**, avocat

12h00 : Morceaux choisis concernant le mode de calcul de l'indemnité de rupture (bonus et stocks options) par M. **Loïc Peltzer**, avocat

12h30 : Motif grave : l'inacceptable roulette russe par M. **Serge Wynsdau**, président du tribunal du travail du Brabant wallon

12h45 : Déjeuner

SÉANCE II sous la présidence de M. **Laurent Dear**, avocat

14h00 : Les contractuels de la fonction publique par Mme **Laurence Markey**, avocate

14h30 : L'influence des arrêts de la Cour constitutionnelle en droit du travail par M. **Pierre Joassart**, avocat

15h00 : Pause-café

15h30 : La réintégration des travailleurs en incapacité de travail, la réinsertion professionnelle et le nouveau visage de la force majeure médicale par M. **Jacques Van Drooghenbroeck**, ancien bâtonnier du barreau du Brabant Wallon, maître de conférences à l'UCL CRIDES

16h00 : La modification unilatérale du contrat de travail par Mme **France Lambinet**, avocate

16h30 : L'avenir du contrat de travail sous les regards croisés d'une magistrate et d'un avocat par M. **Bruno-Henri Vincent**, avocat, et Mme **Mariella Foret**, juge au tribunal du travail francophone de Bruxelles et présidente de l'Association des juristes praticiens du droit social

17h00 : Clôture des travaux Mme **Mariella Foret**

L'ouvrage qui sera distribué lors du colloque comprend également les contributions de **Rodrigue Capart**, **Hervé Deckers**, **Steve Gilson**, **Emmanuel Plasschaert**, **Alexandre Wespes**, **Paul Brasseur**, **Michel Davagle**, **Francis Verbrugge**, **Valentin Hanquet**, **Jean Jacqmain** et **Bruno-Henri Vincent** sur d'autres sujets.

Date – Lieu :

Jeudi 19 avril 2018 - ING (avenue Marnix, 24 à 1000 Bruxelles)

Prix :

La participation aux travaux, les pauses-café, le déjeuner :

- Membres AJPDS et/ou CJBB (en ordre de cotisation) avec ouvrage : 195 €
- Membres AJPDS et/ou CJBB (en ordre de cotisation) sans ouvrage : 95 €
- Magistrats avec ouvrage : 195 €
- Non-membres avec ouvrage : 250 €
- Non-membres sans ouvrage : 150 €
- Stagiaires membres AJPDS et/ou CJBB (en ordre de cotisation) avec ouvrage : 145 €
- Stagiaires non-membres AJPDS et/ou CJBB (en ordre de cotisation) sans ouvrage : 45 €

Inscriptions et paiements :

Inscription obligatoire avant le 15 avril 2018 par courriel à colloques@cjbb.be ou sur www.cjbb.be, en précisant les renseignements suivants : Nom, prénom, adresse, téléphone, email, n° de T.V.A (si vous souhaitez une facture).

Seul le paiement vaut inscription effective, étant entendu que toute

inscription emporte obligation de paiement.

Les factures qui n'auraient pas été demandées avant le colloque ne pourront plus être obtenues par la suite.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau BE68 6300 2151 2134 en mentionnant la référence « Prénom + Nom - Colloque relatif aux contrats de travail ».

Le nombre de places est limité à la capacité de l'auditorium. Elles seront attribuées par ordre de paiement effectif. Toute annulation après le 17 avril 2018 ne donnera pas lieu à remboursement.

Formation permanente :

Dans le cadre de la formation permanente obligatoire des avocats de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, la participation à ce colloque vaut 6 points. Ce colloque est également agréé par l'O.B.F.G.

Magistrat : Une demande de prise en charge des frais d'inscription a été introduite auprès de l'Institut de Formation Judiciaire.

Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Renseignements complémentaires :

Consulter notre site www.cjbb.be ou écrire à l'adresse info@cjbb.be.

VISITE DU SURNATÉUM



par Cavit Yurt et Justine Philippart

Par un de ces hasards dont Bruxelles a le secret, nous avons, lors de l'une de ces soirées où vous mettez les pieds dans un improbable ailleurs, fait la rencontre de Monsieur Christian Chelman, fascinant personnage qui nous a déclaré être le Conservateur du Surnatéum. Il nous a ensuite invité à visiter son Muséum d'histoire surnaturelle...

Mais où sommes-nous ?

Vous êtes au Surnatéum, au Musée d'histoire surnaturelle, quelque part à Bruxelles. C'est un cabinet de curiosité privé contenant une des plus grandes collections d'objets magiques au monde.

Comment ce cabinet a-t-il vu le jour ?

Petit à petit, les collections se sont formées, pendant des années, voire des décennies, jusqu'au jour où elles

ont eu besoin d'un endroit pour s'établir. Est alors né le Surnatéum sous forme de cabinet de curiosité. Son ambition est d'évoquer un monde que l'on ne voit pas : le monde des magiciens.

D'où proviennent vos collections ?

Les objets viennent du monde entier. Il peut s'agir de trouvailles sur les marchés, comme le Vieux Marché de ce midi...

Le Vieux Marché de la place du Jeu de Balle se renouvelle-t-il souvent ?

En permanence. C'est son gros avantage : les objets bougent sans cesse. L'autre source pour approvisionner les collections, ce sont les échanges avec d'autres collectionneurs. Parfois, nous procédons à des acquisitions sur la Toile.

A qui appartient le Surnatéum ?

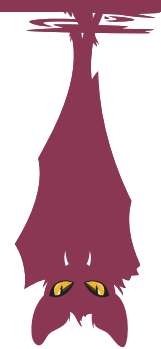
Il est la propriété du Collectionneur et est dirigé par le Conservateur.

Qui est le Collectionneur ?

Je ne puis vous le révéler. Le Collectionneur tient à garder l'anonymat. Le Conservateur, votre serviteur, est un illusionniste qui s'est intéressé à la réalité de la magie, au départ pour pouvoir la définir, pour ensuite en faire des spectacles. Petit à petit, il a réuni les objets pour le Collectionneur.

Quels liens existent entre le Surnatéum et la ville qui l'abrite ?

Par maints aspects, le Surnatéum est un prolongement du réalisme magique ou fantastique, donc d'une certaine forme de surréalisme à la Belge. Il va montrer la réalité telle qu'on ne la voit pas d'habitude.



On raconte que le palais de justice de Bruxelles serait un lieu de passage vers un univers parallèle...

Tout est question du regard que nous portons sur les choses.

Lors d'une récente visite que nous y avons organisée, quelque chose a attiré notre attention dans le sous-sol du palais. A l'entrée du couloir de la chambre du conseil, qui statue sur la détention, il y a une plume avec une divinité égyptienne qui semble toiser le visiteur...

C'est sans doute une plume de Maat qui fait référence à la pesée, non pas de l'âme comme on le dit souvent, mais du cœur. Osiris juge en pesant sur un plateau de la balance le cœur du défunt que lui ap-





porte Anubis. De l'autre côté, la plume de Maat, dont l'un des visages est celui de la vérité et de la justice. Si le cœur du défunt est aussi léger que la plume, le défunt peut passer dans un autre monde, celui des bienheureux. Si par contre le cœur est plus lourd que la plume, il est dévoré par Âmmout, la dévoreuse des morts. Il va errer éternellement en cherchant parfois à se venger de ceux qu'il n'aimait pas trop dans le monde des vivants.

Le Surnatéum comporte-t-il des pièces en rapport avec la justice ?

Dans la partie des instruments divinatoires, dont une partie importante concerne des instruments divinatoires africains, un tiers des objets sert à des divinations judiciaires. Ce sont des divinations permettant de déterminer un coupable dans le cadre d'un procès. Il ne faut pas croire qu'il est uniquement question de la magie de l'objet qui va déterminer le coupable : il y a réellement une enquête qui se fait avant que l'instrument ne soit utilisé. L'instrument n'est, pour résumer, là que pour confirmer le sort ou l'intuition que l'on a par rapport au coupable.

C'est un beau moyen de découvrir le monde, au fond, votre collection...

C'est surtout ça qui nous intéresse, plus que de collectionner des objets et d'en avoir un de plus.

Qu'est-ce que ces lieux peuvent enseigner d'autre à son visiteur ?

Le visiteur va avant tout et surtout être confronté à ses propres croyances, certaines de celles-ci pouvant voler en éclats, au profit d'une confrontation avec la réalité des choses, avec leur vrai visage.

Le Surnatéum entretient-il des liens avec les musées plus traditionnels ?

Absolument. Nous prêtons régulièrement des pièces à des musées belges et étrangers. En 2016, le musée du quai Branly nous a emprunté quatorze objets, dont une valise de chasseur de fantômes, dans le cadre de l'exposition Persona.

Notre époque laisse-t-elle encore une place à la magie ?

Le XXe siècle a perdu l'idée même de magie. On a monté le rationalisme et la raison en religion et on n'a pas redéfini le concept de magie.



Cette idée réapparaît toutefois actuellement, mais sous des formes inattendues...

Où ça ?

Dans le monde entier. Dans les sociétés de type traditionnel et tribal. Mais aussi dans nos sociétés dites modernes, sous la surface des choses. De façon plus discrète, si vous voulez.

www.surnateum.org
www.surnateum.com



PRENEZ PLACE



par
Cavit Yurt

Adolescent, j'accompagnais parfois mon père au palais de justice. Traducteur-interprète juré, il était familier de toutes les chambres correctionnelles bruxelloises. Quand un huis clos ou un président de chambre strict n'y faisait pas obstacle, je pouvais ainsi assister à bien des audiences. C'est une époque dont je garde un improbable souvenir, fait d'images de toges virevoltantes et de bruits de menottes. Je dois à ces matinées et à ces après-midis une connaissance avant l'heure du dédale qui est notre lieu de travail. Je prenais place dans le public, celui-là même de l'article 148 de notre Constitution.

Jeune adulte, alors que j'étudiais le droit à l'Université, j'ai prêté le serment d'interprète, en m'engageant à traduire fidèlement les discours à transmettre entre ceux qui parlent des langages différents. D'un côté, j'étudiais l'aride théorie des codes. De l'autre, je fréquentais de jour les salles d'audience et de nuit les commissariats. J'y ai beaucoup appris. J'y ai notamment mesuré, pour m'être assis comme tout interprète dans un box d'accusé ou aux

côtés d'un prévenu sur son banc, tout le poids de la justice pénale. Répondre à des magistrats surélevés, dans un décorum fait de glaives et de lions, croyez-moi, ce n'est pas évident et nos routines nous le font oublier. Je prenais donc place sur le banc du prévenu, aux côtés de celui-ci.

Cela fait maintenant dix ans que j'ai prêté le serment d'avocat, en jurant fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge, de ne point mécarter du respect dû aux tribunaux et aux autorités publiques, de ne pas conseiller ou défendre aucune cause que je ne croirai pas juste en mon âme et conscience. J'ai pris aujourd'hui ma place à la barre de la défense. J'essaie toutefois de ne jamais oublier les autres positions que j'ai occupées, dans le public ou à côté du prévenu. Elles en disent plus sur la vérité de la pièce en jeu que les commentaires les plus doctes. Elles rappellent, pour citer Joseph Campbell, que nos métiers ne sont que des costumes que nous revêtons pour un temps sur la scène du monde.



© Fabrice Debatty

Calendrier en bref



Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626. www.cjbb.be

Éditeur responsable

François Viseur
avenue Louise, 140
1050 Bruxelles
T 02/319 01 02
F 02/319 01 10
f.viseur@earthavocats.com

Rédacteur en chef

Cavit Yurt
rue Royale Sainte-Marie, 12
1030 Bruxelles
T 02/808 12 10
F 02/791 55 59
c.yurt@avocat.be

Contact pour les annonceurs

Panagiota Balogi
rue de Stassart, 99
1050 Bruxelles
T 02/318 25 60
F 02/318 66 07
panagiota.balogi@live.be

Graphisme,
lay-out, coordination
et corrections :
Wolters Kluwer



Wolters Kluwer

28 FEVRIER

SPORT

Self-défense & jiu-jitsu brésilien

1ER MARS

MDF

La protection de données –
le 'General Data Protection Regulation' (GDPR)

7 MARS

APRÈS-MIDI D'ÉTUDE

Crédit hypothécaire : le nouveau régime

12 MARS

MDF

Arbitrage international et contentieux transnational

13 MARS

QUIZ

Quiz musical

15 MARS

MDF

Questions choisies en
droit international privé de la famille

15 MARS

CJBBACK TO SCHOOL

Contentieux administratif

21 MARS

MDF

Revue de jurisprudence 2017 en
droit pénal de la circulation routière

26 MARS

MDF

Actualités en droit des étrangers

29 MARS

MDF

Les demandes de mesures provisoires au Collège de la
Concurrence

29 MARS

CJBBACK TO SCHOOL

Les droits de la propriété intellectuelle

19 AVRIL

COLLOQUE

Les 40 ans de la loi du 3 juillet 1978
relative au contrat de travail

19 AVRIL

PLA

Mes dix plus grands procès

23 AVRIL

MDF

Réforme du droit civil successoral : aspects pratiques

24 AVRIL

SPECTACLE DE MAGIE

Sub rosa

26 AVRIL

MDF

Litiges entre associés

26 AVRIL

PRIX BOELS

Finale et dîner

4 MAI

SPORT

Tournoi de golf

7 MAI

MDF

Projet de réforme du droit des entreprises :
les changements annoncés par le gouvernement

17 MAI

COLLOQUE

Urgence dans la vie de l'entreprise

27 MAI

SPORT

20 km de Bruxelles (avec le Carrefour des stagiaires)

7 JUIN

COLLOQUE

Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire
(CoBAT)

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de ses activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2017 -2018, les cotisations sont les suivantes :

Membre effectif :

- Avocat stagiaire : 20 €
- Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50 €
- Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75 €
- Avocat honoraire : 50 €

Membre adhérent :

- Conjoint non-avocat d'avocat stagiaire : 20 €
- Conjoint non-avocat d'avocat

inscrit au tableau : 50 €

- Membre sympathisant : 50 €

La cotisation est à verser au compte BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.



Legal insights

Reinvents legal reasoning

*Une nouvelle
perspective pour votre raisonnement juridique*

Legal insights est un outil réellement innovant sur le marché qui :

- permet d'associer expertise, intelligence artificielle et big data
- rend accessibles des milliers de jugements et arrêts publiés et non-publiés
- pointe aisément les affaires similaires
- modifie manifestement la construction de votre argumentaire juridique



Wolters Kluwer

When you have to be right

Curieux ?

Testez Legal insights (module Licenciement)
via wkbe.be/legal-insights-fr